

**VILLE DE
GRIGNY-SUR-RHÔNE
CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE**

**Extrait du registre des délibérations
du Centre Communal d'Action Sociale
Séance du 10 mars 2026**

Date de convocation	Président: M. Xavier ODO
	Responsable du CCAS : Mme Sophie BORDAT
Nombre de membres :	Secrétaire : Maud BENENATI, Responsable Ambition Humaine et Solidaire.
▶ en exercice: 13	Présents :
▶ présents : 7	Mme Isabelle GAUTELIER - M. Guillaume MOULIN - Mme
▶ suffrages exprimés :11	Najoua AYACHE - Mme Marie Claude MASSON - Mme Danielle
	MECHIN - M. Michel ANDRE - Mme Sandra YOUSSEF
	Procurations:
	M. Xavier ODO à Mme Isabelle GAUTELIER
	Mme Irène DARRE à Mme Marie Claude MASSON
	Mme Martine NAZARET à M. Guillaume MOULIN
	Mme Dominique GERBES à Mme Najoua AYACHE
	Excusé(e)s :
	Mme Pia BOIZET - Mme Arlette PAGO

OBJET : Séjour séniors ANCV 2026

Le Centre Communal d'Action Sociale de Grigny sur Rhône propose aux retraités de plus de 60 ans, ou 55 ans lorsqu'ils sont en situation de handicap, ainsi qu'aux aidants familiaux, en collaboration avec l'ANCV, un séjour organisé par l'organisme Miléade.

Il se déroulera du 6 au 13 juin 2026 au village club Miléade à Port-Barcares (66420)

Les participants s'acquitteront comme suit :

- Tarif séjour par personne pour 7 nuits : 524 € plein tarif et 312€ avec l'aide ANCV
- Taxe de séjour : 5,95 €/pers./séjour
- Supplément chambre individuelle : 94€/pers./séjour
- Assurance annulation : 18 €/pers./ séjour

Auprès du régisseur du CCAS à leur gré, en un ou plusieurs versements, le solde devant être réglé avant la fin du séjour.

Les sommes ainsi encaissées seront versées au compte 70632.

Les participants ayant souscrit l'assurance annulation, seront remboursés des sommes versées en cas de maladie ou d'hospitalisation sur présentation d'un certificat médical ou d'un bulletin d'hospitalisation.

Après avoir entendu le rapporteur et délibéré,

Le conseil d'administration du CCAS,

Approuve les termes de ce séjour.

A l'**unanimité** des suffrages exprimés par 11 voix pour.

Xavier ODO,
Maire,
Président du CCAS.